



Séance du 21 février 2022

Juraparc – Mezzanine

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL MUNICIPAL a :

Subventions aux associations 2022

DCM-2022-001 Décidé d'attribuer au titre de l'exercice 2022, les subventions de fonctionnement et les subventions actions spécifiques aux associations lédoniennes selon la répartition indiquée dans le document joint en annexe, pour un total de 1 032 036,33 € :

- subventions de fonctionnement : 717 916,33 €
- subventions pour actions spécifiques : 314 120,00 €

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022, 65 « autres charges de gestion courante ».

Centre de vaccination – Convention de partenariat avec la CPTS

DCM-2022-002 Approuvé le projet de convention ayant pour objet de définir les modalités de prise en charge des dépenses engagées par la CPTS pour assurer la coordination du Centre de vaccination et son approvisionnement en produits de pharmacie et autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention.

Création d'une salle de classe pour l'accueil d'une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) : Plan de financement et sollicitation de subvention

DCM-2022-003 Approuvé l'opération et les modalités de financement ainsi que le plan de financement prévisionnel, sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, s'est engagé à prendre en autofinancement la part non couverte par les subventions et autorisé le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Centre Français d'exploitation du droit de copie (CFC)

DCM-2022-004 Autorisé l'adhésion de la Ville au Centre Français d'exploitation du droit de copie, approuvé le montant de la cotisation annuelle 2022 fixée à 165 € TTC, dit que les crédits sont inscrits au budget compte 6182 "Documentation Générale et Technique" et autorisé le Maire à signer tout document.

Pôle d'Echange Multimodal : Plan de financement et sollicitation de subventions

DCM-2022-005 Approuvé l'opération et les modalités de financement ainsi que le plan de financement prévisionnel, sollicité une subvention auprès de l'Europe au titre du FEDER 2014-2020 et de la Région au titre des aides en lien avec le schéma directeur d'accessibilité, s'est engagé à prendre en autofinancement la part non couverte par les subventions et autorisé le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Adhésion à l'Association des Maires du Jura

DCM-2022-006 Approuvé l'adhésion de la Ville de Lons-le-Saunier à l'Association des Maires du Jura ainsi que la cotisation annuelle sera imputée au chapitre 011, compte 6281, dans le cadre des crédits ouverts annuellement dans le budget et autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Caisse d'Action Sociale – Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022

DCM-2022-007 Approuvé les termes de la convention jointe en annexe de la délibération, dont la validité porte sur l'exercice 2022 et autorisé le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant éventuel et dit que les crédits sont prévus au budget 2022, chapitre 65, nature 657 48.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse d'Action Sociale du personnel municipal

DCM-2022-008 Décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 161 € à la CAS telle que présentée dans la délibération.

Assurance Dommages aux biens et risques annexe – Avenant n°1

DCM-2022-009 Approuvé le projet d'avenant n°1 au marché d'assurance « dommages aux biens et risques annexes », autorisé le Maire à signer l'avenant n°1 permettant de régulariser la prime 2022, dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

Plateforme internet et démocratie participative DECIDIM : Plan de financement et sollicitation de subventions

DCM-2022-010 Approuvé l'opération et les modalités de financement ainsi que le plan de financement prévisionnel, sollicité une subvention auprès de la Région au titre du plan de relance, s'est engagé à prendre en autofinancement la part non couverte par les subventions et autorisé le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Structuration interne à l'usage du numérique : Plan de financement et sollicitation de subventions

DCM-2022-011 Approuvé l'opération et les modalités de financement ainsi que le plan de financement prévisionnel, sollicité une subvention auprès de la Région au titre du plan de relance, s'est engagé à prendre en autofinancement la part non couverte par les subventions et autorisé le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Adhésion Association AFIGESE 2022

DCM-2022-012 Approuvé l'adhésion de la Ville à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE), approuvé le montant de cotisation annuelle de base fixé à 170,00 € par représentant ainsi que la cotisation annuelle sera imputée au chapitre 011, compte 6281, dans le cadre des crédits ouverts annuellement dans le budget et autorisé Monsieur le Maire à signer.

Adhésion Association ACPUSI 2022

DCM-2022-013 Approuvé l'adhésion de la Ville à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI), approuvé le montant de la cotisation annuelle de base fixé à 280,00 € ainsi que la cotisation annuelle sera imputée au chapitre 011, compte 6281, dans le cadre des crédits ouverts annuellement dans le budget et autorisé Monsieur le Maire à signer.

Budget Annexe Parkings – Décision Modificative n°1

DCM-2022-014 Approuvé la Décision Modificative n°1 - Budget Annexe Parkings.

Renégociation ponctuelle des emprunts – Délégation du Conseil Municipal au Maire

DCM-2022-015 Décidé d'accorder au Maire la délégation permanente énoncée dans la délibération et autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Garantie d'emprunt – Travaux de climatisation au sein de l'EHPAD Edilys

DCM-2022-016 Accordé la garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 95 881,00 € (quatre-vingt quinze mille huit cent quatre-vingt un euros) sur une durée de 15 ans souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt,

Ledit contrat est joint en annexe de la délibération et fait partie intégrante de la présente délibération,

Apporté la garantie d'emprunt pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté, à la date d'exigibilité, s'est engagé dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ainsi que pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Travaux sur les trottoirs et dépendances – Passation du marché

- DCM-2022-017 Approuvé le projet de marché à intervenir pour les Travaux sur les trottoirs et dépendances, autorisé le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise qui sera retenue, ainsi que dans la limite des crédits disponibles les éventuelles modifications à intervenir en cours d'exécution, et tout document afférent et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2022, chapitre 21.

Cession d'un terrain Chemin des Quarts

- DCM-2022-018 Décidé la cession de la parcelle cadastrée AE 615 d'une surface totale de 1 704 m² pour un prix de 52 000 € (cinquante deux mille Euros) au profit de la SCI 3ème OEIL, 316 rue de Montorient à Courbouzon, précisé que les frais liés à l'établissement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur et autorisé le Maire à vendre lesdites parcelles à la SCI 3E OEIL, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait aux charges et conditions susvisées, et sous celles ordinaires et de droit, et en conséquence à signer l'acte authentique de vente à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à la vente des dites parcelles.

Approbation du Règlement Local de Publicité (RLP)

- DCM-2022-019 Approuvé le Règlement Local de Publicité (RLP) tel qu'il est annexé à la présente délibération, dit que la présente délibération et le RLP feront l'objet d'une transmission au Préfet du Jura pour contrôle de légalité, conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, dit que le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lons-le-Saunier (procédure de mise à jour du PLU), conformément à l'article L.581-14-1 alinéa 5 du Code de l'Environnement, et précisé que le RLP, une fois approuvé, sera mis à disposition du public en Mairie de Lons-le-Saunier et sur le site internet de la commune.

Travaux de réaménagements des cours d'écoles Jacques Prévert et Richebourg – Passation des marchés

- DCM-2022-020 Approuvé les projets de marchés à intervenir pour les travaux de réaménagements des cours d'écoles Prévert et Richebourg, autorisé le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises qui seront retenues, ainsi que dans la limite des crédits disponibles les éventuelles modifications à intervenir en cours d'exécution et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022, chapitre 21.

Stérélisation des chats libres – Convention Ville/ SPA

- DCM-2022-021 Décidé de renouveler l'opération "chats libres" en partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), approuvé la convention à intervenir entre la SPA et la Ville, autorisé le Maire à signer ladite convention et tout document à intervenir, ainsi que tout avenant et dit que les crédits sont disponibles au budget 2022.

Adhésion au Club de Managers de Centre Ville et de Territoires (CMCV)

- DCM-2022-022 Approuvé l'adhésion de la Ville au Le Club des Managers de Centre-ville et de Territoires (CMCV) ainsi que le montant de cotisation annuelle de base fixé à 50 €, décidé que la cotisation annuelle sera imputée au chapitre 011, nature 6281, dans le cadre des crédits ouverts annuellement dans le budget et autorisé Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Acquisition d'œuvres 2021

- DCM-2022-023 Décidé l'acquisition des œuvres citées dans la délibération, autorisé le Maire à signer tout document à intervenir, et dit que les crédits sont prévus au budget 2022.

Adhésion de la Ville de Lons-le-Saunier à l'association LAM

- DCM-2022-024 Approuvé l'adhésion de la Ville de Lons-le-Saunier à l'association LAM, autorisé le Maire à signer tout document à intervenir et dit que les crédits sont disponibles au budget 2022.

Plan de récolement des collections des musées 2015-2025

- DCM-2022-025 Sollicité un financement de la DRAC à hauteur de 4 000 €, approuvé les plans de récolement des collections 2015-2025 proposés par le musée d'Archéologie et le musée des Beaux-Arts ainsi que le plan de financement proposé par le musée d'Archéologie pour 2022, dit que les crédits sont disponibles au budget 2022 et autorisé le Maire à signer tout document à intervenir.

Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC)

- DCM-2022-026 Décidé d'adhérer à la FNCC pour l'année 2022 pour un montant de 511€ TTC, autorisé le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion et dit que les crédits sont disponibles au budget 2022.

Adoption Plan d'Action Municipal 2020-2026 pour l'Enfance et la Jeunesse

- DCM-2022-027 Adopté le Plan d'Action Municipal 2020/2026 pour l'Enfance et la Jeunesse, autorisé à verser annuellement la cotisation à Unicef France et autorisé le Maire ou son représentant à signer le présent protocole d'accord et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Retrait de la délibération 2021-135 – Acquisition de locaux pour une future Maison des Associations

- DCM-2022-028 Décidé du retrait de la délibération n°2021-135 portant sur l'acquisition des locaux sis 480 Route de Besançon.

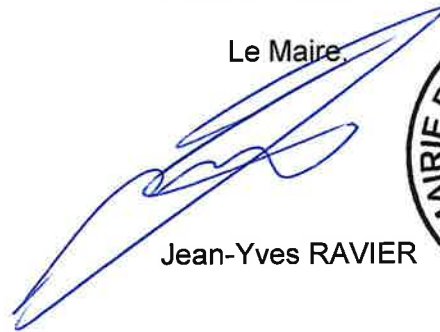
Acquisition de locaux pour une future Maison des Associations

DCM-2022-029

Décidé l'acquisition à la MGEN, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la totalité en pleine propriété des biens immobiliers sis 480 route de Besançon à Lons-le-Saunier, cadastrés sous les sections AO 12, 336 et 338, pour un montant de sept cent cinquante mille Euros (750 000 €), précisé que cette disposition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts, chargé le notaire de réunir l'ensemble des pièces afférentes à cette opération, et de rédiger l'acte authentique de vente correspondant dont les frais sont à la charge de la Commune et autorisé le Maire à acquérir lesdits biens immobiliers aux charges et conditions susvisées, et sous celles ordinaires et de droit, et en conséquence à signer l'acte authentique d'acquisition à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à l'acquisition desdits biens.

Lons-le-Saunier, le 23 FEV. 2022

Le Maire,



Jean-Yves RAVIER

